VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026

Délibération n°5
DEL 2026/018

OBJET :

Election des représentants au conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres

Date de convocation : **10 avril 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)
M. MARQUES Pédro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vu le décret n° 2001-184 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-5 et R 2221-6 du C.G.C.T stipulant que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire et que les représentants de la commune doivent y détenir la majorité des sièges,

Vu la délibération n°76-2006 du 29 juin 2006, portant modification de l'article 3 du règlement intérieur de la régie des pompes funèbres,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article cité, le conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres est composé de huit membres, (cinq membres du conseil municipal, et trois membres au titre des personnes qualifiées)

Le conseil municipal, sur proposition d'une liste de noms par M. le Maire

DÉCIDE

- DE NOMMER les membres ci-après au conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres :

Au titre des représentants du conseil municipal :

M. Benjamin VERDEIL.
M. Vincent TERRASSIE
Mme Danièle MAXIMILIEN
Mme Céu DA COSTA
M. Joël DELMAS

Au titre de personnes qualifiées :

M. Jean-Marc BELLIERE
Mme Bakta BENKOUAR
Mme Saliha AIT AISSA

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL** Le secrétaire de séance : **Béatrice VICENTE**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »